

Prêt Boost - Saison Touristique

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises du secteur du tourisme dans le renforcement de leur trésorerie pour la prochaine saison, en leur offrant un financement rapide et sans garantie, adapté aux spécificités de leurs activités saisonnières.

C'est un crédit rapide et 100% en ligne.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux TPE et PME du secteur du tourisme jusqu'à 49 salariés, immatriculées en France.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent être créées depuis au moins 3 ans.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Répondre sereinement à la hausse de la demande en adaptant le fonctionnement interne de l'entreprise pour gérer un afflux accru de touristes :

- recrutement de travailleurs saisonniers,
- financement de la formation des équipes,
- augmentation de sa production et de ses stocks.

Augmenter l'attractivité de l'entreprise en devenant plus visibles en ligne et répondant aux attentes des clients :

- optimisation du site web,
- animation des communautés sur les réseaux sociaux,
- renouvellement des équipements.

Renforcer la sécurité de l'entreprise et de ses salariés en mettant en place des actions préventives pour répondre aux événements internationaux :

- installation de systèmes de surveillance,
- financement de logiciels antivirus,
- formation des salariés sur les cyberattaques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt Boost - Saison Touristique est compris entre 5 000 et 75 000 €. C'est un Prêt sans garantie.

Pour quelle durée ?

Les entreprises ont 3, 4 ou 5 ans pour rembourser leur prêt avec un différé de 9 à 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Souscription 100% en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance

Web : www.bpifrance.fr